

Docteur ...

Le (date)

A
Monsieur ou Madame le conseiller général
Du canton de ...

Objet : la politique vis-à-vis des personnes âgées

Monsieur (ou Madame) le conseiller général,

Je suis médecin gériatre en unité (ou service) de soins de longue durée (ex long séjour) à

Je souhaiterais vous faire part de mon inquiétude quant à la façon dont notre pays devra prendre en compte sa population dépendante souvent âgée ainsi que l'offre de soins et de services qui lui seront proposés.

Dans le cadre de la discussion de la loi de financement de la sécurité sociale 2006, il a été proposé d'évaluer les Soins de Longue Durée (SLD) pour connaître d'une part ceux qui resteraient dans le secteur sanitaire et d'autre part ceux qui basculeraient dans le secteur médico-social. Ces derniers relèveraient ainsi d'un financement par le département.

Nous craignons fort de ne voir retenues que les conclusions défavorables à certains SLD par la volonté de diminuer la part du sanitaire dans la prise en charge des personnes dépendantes et malades et donc la volonté de faire baisser le coût pour la sécurité sociale. D'autant que la circulaire de la Sécurité Sociale du 15 mai 2006 indique qu'il ne faut pas constituer d'entité inférieure à 30 lits : cela contribuerait à la transformation pure et simple des petits services de longs séjours de proximité en maisons de retraite rebaptisées « Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes » (EHPAD).

Par ailleurs, nous n'avons aucune garantie concernant les moyens dont disposeront les départements en terme de financement pour faire face à l'arrivée de ces malades en EHPAD dont on sait, au-delà des récentes promesses, qu'ils sont moins bien dotés en personnels que les SLD.

Clairement, la politique gouvernementale vise à une réduction drastique des SLD.

Cette situation a fait réagir bon nombre de médecins qui se sont regroupés dès mai 2006 au sein de l'association nationale « SOS Longue Durée » (SOSLD).

N'oublions pas que la pyramide des âges ne cesse pas de voir son sommet s'épaissir et que les pathologies liées à l'âge sont en progression rapide. Elles sont responsables d'un accroissement parallèle de la dépendance. Les moyens à prévoir pour faire face à cet accroissement des maladies et des handicaps sont importants, tant à domicile, qu'à l'hôpital et en institution.

Si on avait voulu attribuer les ressources nécessaires pour s'occuper au mieux de nos vieux malades, nous aurions compris. Pour cela il aurait fallu pratiquer cette évaluation tant en EHPAD qu'en SLD ainsi qu'à l'hôpital et à domicile comme le recommandait la Caisse National d'Assurance maladie (CNAM). De plus, cette étude, même généralisée, ne permettrait pas à elle seule de prendre une décision locale correcte car de nombreux autres facteurs techniques et humains interviennent dans l'appréciation d'une offre de soins devenue satisfaisante.

C'est pour cette raison, Monsieur (ou Madame) le conseiller général que je m'adresse à vous.

Le département définit et finance la politique en faveur des handicapés dépendants, qui sont très souvent malades et âgés.

Vous avez donc votre mot à dire dans ce débat.

Je suis médecin, mais aussi citoyen et il est de ma responsabilité d'attirer votre attention et de demander votre soutien dans le débat sur le projet politique qui se dessine et qui nous inquiète car il ne faudrait pas qu'il ne soit guidé que par le seul souci de faire des économies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur (ou Madame) le conseiller général, mes salutations distinguées.

Docteur